

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE DOUZE DECEMBRE (12/12/2024)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 06 décembre 2024, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRESENTS** : 25

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, Mme Marie-Line DESCAMPS, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Philémon DESSART, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIENT REPRESENTES** : 6

M. Gabin LOPEZ (Représenté par Madame Sophie LOPEZ), Mme Arlette CAZORLA (Représentée par Monsieur Romain LOPEZ), Mme Reine-Claude ORTALO (Représentée par Monsieur Jean-Christophe THIERS), Mme Laure POUTEAU (Représentée par Monsieur Luc PORTES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (Représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Jean-Claude LORENZO (Représenté par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIT EXCUSE** : 1

Monsieur Robert DUPARC, **Conseiller Municipal**

**ÉTAIT ABSENT** : 1

M. Ignace VELA, **Conseiller Municipal**

Madame Stéphanie GAYET est nommée secrétaire de séance.

08 – 12 décembre 2024

**8. Centre International d'Accueil et de Séjour l'Ancien Carmel –  
fixation de la redevance 2024 sur l'exercice 2022-2023**

Rapporteur : Monsieur Luc PORTES

**Vu** la délibération du 10 mai 2000 approuvant la convention de Délégation de Service Public signée avec le Club Alpin Français pour assurer la gestion du Centre International d'Accueil et de séjour de l'Ancien Carmel,

**Vu** la délibération n° 36 du 16 décembre 2004 portant approbation de l'avenant à la convention de gestion du Centre International d'Accueil et de Séjour du Carmel de Moissac,

**Considérant** les comptes annuels du Club Alpin Français pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 30 septembre 2023,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité**

**APPROUVE** le versement par le Club Alpin Français d'une redevance de 45 200,88 € au titre de l'année 2024 pour la gestion du Centre International d'accueil et de séjour de l'Ancien Carmel de Moissac.

**MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document en relation avec le versement de cette redevance.

Pour copie conforme  
Moissac, le 13 décembre 2024



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Stéphanie GAYET

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :